

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-44

L'an deux mil vingt-cinq

Le treize octobre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, M CURT, Mmes BLANC, FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusé : M ECOCHARD

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Date de Convocation : 7 octobre 2025

OBJET : LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE 80 ALLEE DES TILLEULS : FIXATION D'UN NOUVEAU MONTANT DE LOYER A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que l'appartement communal situé 80 allée des Tilleuls va devenir vacant fin octobre 2025, le locataire ayant donné sa dédite avec un délai de préavis de 1 mois.

Le loyer actuel de ce logement de type 3, d'une superficie de 75,92 m², s'élève à 716,84 €.

Il précise qu'un diagnostic de performance énergétique a été établi le 16/09/2021, estimant une consommation conventionnelle à 393 kWh/m².an et classant ainsi ce bien en catégorie F.

Vu les éléments précités et afin de pouvoir relouer ce logement rapidement, Monsieur le Maire demande que soit défini un nouveau montant de loyer qui serait plus conforme au marché actuel, compte tenu des dépenses de chauffage élevées dû au système de chauffage électrique.

Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel du logement situé 80 allée des Tilleuls à Servas à la somme de 625 € (six cent vingt-cinq euros), à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

- **INDIQUE** que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

